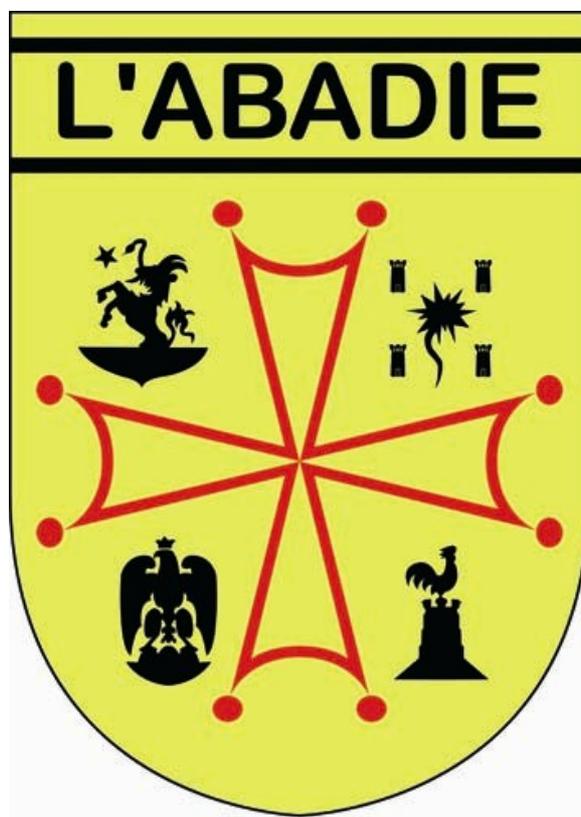


La Tribune du C.D.I.A



Bonne Année 2013

*Le bulletin d'information
du Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie*

hiver 2012/2013

NOUVELLE ADRESSE : Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie
B.P 90002 - 06731 Saint André de la Roche Cédex

NOUVEAU SITE INTERNET : www.cdia-abadie.fr

SOMMAIRE

. DU NOUVEAU AU C.D.I.A.....	page 2
. VOIES ET ROUTES.....	page 3
. INCIDENTS-NUISANCES ET POLLUTIONS DE L'INCINERATEUR...	page 4
. LES TRANSPORTS SUR LA COLLINE.....	page 5
. LES CARRIERES.....	page 5
. LES ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE.....	page 6
. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU C.D.I.A.....	pages 6-10
. BULLETIN D'ADHESION 2013.....	page 10

DU NOUVEAU AU C.D.I.A

Lors de l'Assemblée Générale du 23 Juin 2012, M. J-A Closse fait part de sa décision de ne plus se présenter au poste de Président lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration. Le dit C.A. qui s'est tenu le 12 Septembre 2012 a permis à tous ses membres de s'exprimer sur les dossiers en cours avant de voter.

Après avoir chaleureusement remercié M. Closse, les membres du C.A. élisent à l'unanimité le nouveau bureau :

- Président : CHOUVY Didier
- Vice-Président : ERCOLANI Lazare
- Vice-Président : CLOSSE Jack André
- Secrétaire : LEBARD Michèle
- Secrétaires adjointes : CHECCONI Nicole et BILLET Charlène
- Trésorière : BONTEMPS Lucette
- Trésorier adjoint : GOIRAN Yves

Monsieur Closse tient à remercier les membres du bureau qui lui ont toujours apporté leur soutien dans toutes les actions engagées.

Il souhaite au nouveau Président encore de meilleurs résultats surtout pour la défense et la préservation de l'environnement. Il tient à souligner qu'il n'en doute pas car Monsieur CHOUVY a toutes les compétences pour réussir, avec le soutien de toute l'équipe.

Le C.D.I.A souhaite la bienvenue au sein de son Conseil d'Administration à trois nouveaux membres élus lors de la dernière Assemblée Générale : BILLET Charline, BIANCHI Jean-Bernard et GEOFFROY Jean.



VOIES ET ROUTES

Suite à l'enquête du CDIA menée avec votre participation nous avons saisi les Maires des communes de Saint-André de la Roche, de Tourrette-Levens, de Nice et de Cantaron.

Le 17/07/2012 :

Le CDIA est invité à une réunion sur site en présence de Monsieur BREBION, responsable de la subdivision Est de Métropole Côte d'Azur (M.C.A.) accompagné de deux responsables de service et de trois élus de la municipalité de Saint-André de la Roche: Messieurs SARETTA, GUILLON et BARRA.

Une visite des principales voies de circulation desservant notre colline et situées sur la seule commune de St. André a mis en évidence les **points noirs** ainsi que les **passages difficiles** dénoncés par vos témoignages.

Par la suite , nous avons sollicité M. BREBION pour connaître son avis, voire ses décisions sur les travaux à engager.

Par lettre du 04/10/12, il nous informe qu'une esquisse d'aménagement global des principales voies de circulation est à l'étude, et qu'elle sera présentée ensuite à Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche. C'est en effet la municipalité qui doit décider des priorités et de l'échéancier des chantiers devant être réalisés sur la commune.

Nous avons donc demandé à Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche de nous associer à ces décisions.

Affaire à suivre.....

Nota: Messieurs les Maires des trois autres communes n'ont pas encore donné suite à nos demandes d'entrevue sur ce sujet.

Entretien courant et maintenance des routes :

L'absence d'entretien courant des routes de notre colline se traduit par l'invasion d'une végétation luxuriante qui réduit le calibre des voies, gêne la visibilité des automobilistes, mais aussi par une érosion rapide des routes lors des fortes pluies en raison de l'obturation des bouches de captage de ces eaux par les feuilles et autres matériaux: pierres, terre, graviers.....

Les résidents de la colline, qui abondent généreusement le budget de Métropole Côte d'Azur (voir la taxe d'habitation 2012) sont en droit d'exiger un autre traitement que celui qui leur est fait actuellement.

Par courrier du 20/10/2012 nous avons saisi monsieur l'ingénieur de M.C.A. responsable de la subdivision pour exiger le rétablissement d'un entretien tel qu'il existait auparavant.



INCIDENT – NUISANCES ET POLLUTIONS DE L'INCINERATEUR

Depuis 2008 le volume des déchets incinérés par l'usine de l'Ariane (U.V.E /Sonitherm) ne cesse d'augmenter et de ce fait les incidents, dysfonctionnements, nuisances et pollutions se multiplient . Parmi ces derniers :

- **l'incident du 3 Août 2012** consécutif à la rupture du câble d'alimentation électrique de l'usine provoquant l'arrêt total des installations et le « brûlage » sans traitement des déchets ménagers résiduels générant odeurs âcres et rejets de fumées noires (constats multiples des riverains). Un technicien en service a répondu « **qu'il ne maîtrisait plus rien sur l'usine** » lors d'appels téléphoniques à l'U.V.E effectués par des habitants du quartier pendant cet incident. Ces propos rapportés par M.Pierre-Paul Léonelli, Adjoint au Maire de Nice – Délégué à la propreté, dans un courrier du 19 Août, ont conduit ce dernier à suggérer à la Sonitherm une formation à la communication de crise de ses personnels. Comment se satisfaire d'une parade de formation à la communication face à des incidents dont les effets sont non maîtrisés et conduisent à des nuisances graves pour les populations riveraines ? Comment accepter de maintenir l'activité d'une « industrie classée » dans laquelle les incidents de ruptures électriques, sur des équipements manifestement inadaptés et obsolètes, se reproduisent régulièrement (10 avril 2009, 18 septembre 2009, 7 juin 2010, 1er septembre 2010 et 3 août 2012) ?

- **le non respect de l'obligation** de scellement sur le lieu de prélèvement des échantillons d'olives et huiles d'olives destinés au plan de suivi annuel des taux de dioxines Le CDIA dénonce ce manque de rigueur, et communique des **résultats différents** des teneurs en dioxines pour la même huile d'olives produite en 2011 sur le site de l'Abadie (total dioxines + PCB type dioxines de 1,02 pg/g de matières grasses alors que la Sonitherm affiche 0,47 pg/g). Pour la récolte 2012, le CDIA a fait intervenir un Huissier de justice pour sceller sur place, au moulin, l'échantillon d'huile de l'Abadie destiné au plan de suivi.

- **la pollution aux dioxines d'une huile d'olives produite en 2011 à quelques dizaines de mètres de la cheminée** de l'incinérateur. Les analyses réalisées en juillet 2012, à la demande du CDIA (laboratoire Micropolluants Technologie S.A – accrédité COFRAC) révèlent un taux de dioxines de 0,67 pg/g de MG (Matières Grasses) et un taux de PCB de 0,89 pg/g de MG soit un total (dioxines + PCB) de 1, 56 pg/g de MG. Cette **teneur totale est supérieure au taux réglementaire** de 1,25 fixé par la Commission Européenne pour les huiles végétales dans son règlement n° 1259/2011 du 2 décembre 2011.

- **les bruits intempestifs**, parfois très tard et pendant plusieurs heures (de 23h30 à 04h00), générés par les soupapes ou mise en route des chaudières de l'incinérateur et constatés par les riverains les 10 mai-12 juillet-14 et 15 novembre 2012 .

- le nombre croissant de plaintes des habitants des quartiers de Cimiez et de Rimiez relatives à des **odeurs très incommodantes** générées par l'Incinérateur (rapport d'une association de St André de la Roche).

Tous ces éléments qui mettent en jeu la santé des riverains de l'Incinérateur, ont été rapportés lors de la CLIS du 16/11/2012 (Commission Locale d'Information et de Surveillance). Mais, comme d'habitude, cette Commission ne prend pas les décisions qui s'imposent. En conséquence, le CDIA vient d'adresser à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes une demande urgente d'entrevue afin d'aborder ce dossier. Nous attendons sa réponse qui déterminera notre action future.

Les transports : des progrès ?

Si nous étions à Rome, l'Abadie serait l'une des célèbres 7 collines et aurait droit à beaucoup d'attentions et d'égards.

Mais dans "notre" métropole, la colline de l'Abadie reste le parent pauvre, en particulier en matière de transports.

Certes la partie de la zone administrée par Saint-André bénéficie d'un service à la demande (très souvent « surbooké ») ; quant au service régulier, **seule la partie la moins peuplée** de cette zone bénéficie d'une desserte correcte. Pour les autres contribuables de la colline, en particulier ceux dépendant de Tourrette et de Cantaron il n'y a **absolument rien** de prévu pour les desservir.

Les habitants payent leurs impôts fonciers et leurs taxes d'habitation mais bénéficient de bien peu de services, en particulier pour leurs déplacements.

Les élus pensent peut être que la beauté des paysages compense le manque total de transports.

Il est scandaleux que deux des quatre municipalités constituant l'entité Abadienne ne fassent aucun effort, et que le SIVOM n'ait pas le pouvoir de résoudre les problèmes pratiques des habitants, sous prétexte, en particulier pour Cantaron, qu'il s'agit d'une autre communauté de communes.

Nous ne cessons de le répéter: les transports en commun sont du domaine du Conseil Général et tous les habitants du Département peuvent en bénéficier.

Alors, messieurs les maires de Cantaron et de Tourrette-Levens, quand allez vous vous réveiller?

LES CARRIERES

Au cours du mois d'Août 2012 les riverains des carrières furent de nouveau victimes des vibrations et poussières générées par les tirs de mines. Les nuisances produites sont si significatives, particulièrement lors des tirs des 16 et 23 Août 2012, qu'elles déclenchent la colère des habitants proches et la signature par plus d'une vingtaine de familles d'une pétition adressée le 27/08/2012 au Préfet des Alpes-Maritimes, au Procureur de la République, à la société exploitante des carrières (S.E.C) et aux Mairies concernées.

La S.E.C reconnaît, dans sa réponse, que les vibrations enregistrées le 23 Août ont dépassé le seuil de gêne fixé par la Convention, mais que tous les tirs restent sous le seuil absolu pour les habitations.

A se demander ce qu'il se passerait, selon les témoignages des riverains, si les tirs de mines approchaient ou dépassaient les seuils limites fixés par la Convention. **Les vibrations ressenties sont déjà au delà du tolérable.**

Faut-il attendre un accident grave pour entendre les plaintes des habitants proches ?



LES ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Lors de son Assemblée Générale du 23/6/2012 (voir compte-rendu page 9) le CDIA aborde le sujet de l'implantation d'une nouvelle antenne sur la colline et déclenche la mise en place d'une réunion de travail sur ce dossier.

Cette réunion se tient le 1/08/2012 avec l'opérateur Orange en présence des élus, des riverains et des représentants de l'école et du CDIA.

Deux mesures sont décidées :

1 / information sur la date de mise en service de l'antenne :

cette nouvelle antenne est mise en service le 8 Août 2012

2/ contrôle des mesures de champs par un Cabinet d'expertise indépendant :

les mesures de champs électromagnétiques sont réalisées par le laboratoire AExpertise le 2/10/2012 en 9 points autour de l'antenne.

*Le rapport du laboratoire conclut à des **mesures de champs conformes** au niveau de référence (défini par le Décret n° 2002-775 du 3/05/2002).*

Le CDIA attend le rapport des mesures concernant l'antenne située salle Anghilante et reste mobilisé sur ce dossier.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2012

L'Assemblée Générale du CDIA s'est tenue le samedi 23 juin 2012 à la Salle Anghilante.

Étaient invités : Monsieur R. Salles, Député de la circonscription

Messieurs les Maires de Cantaron, Nice, Saint André de la Roche et Tourrette-Levens.

Messieurs les présidents des associations *Un Cœur Pour l'Ariane* et *Sauvegarde des Intérêts des Habitants de Saint André de la Roche*.

Étaient présents : M. Tortora, représentant la Mairie de Cantaron

Mme Barraya et M. Guillon, représentant la Mairie de Saint-André de la Roche

M. Delorme, représentant l'Association pour la *Sauvegarde des Intérêts des Habitants de Saint André de la Roche*

Mme A.M DUBOIS représentant le *Forum-06-déchets*

M. Closse, Président du CDIA, présente l'ordre du jour :

- 1) Adoption du P.V de l'A.G du 05/11/2011
- 2) L'usine d'incinération et le suivi sanitaire

- 3) Notre enquête sur l'état des routes
- 4) Les transports
- 5) Les carrières
- 6) L'implantation d'antennes de téléphonie
- 7) Le nouveau site web
- 8) Bilan Financier et cotisation 2013
- 9) Renouvellement du Conseil d'Administration

1) Le Procès Verbal de l'Assemblée Générale 2011 est soumis à l'approbation de l'assistance et adopté à l'unanimité.

2) L'incinérateur

Monsieur CHOUVY rappelle notre demande réitérée pour que les analyses d'olives et d'huiles soient effectuées sous le contrôle d'un service indépendant. Les responsables de Nice Métropole n'ont apporté aucune réponse à cette demande présentée lors de la CLIS **(1)** du 12/12/2012

La procédure normale de convocation à la dernière CLIS n'ayant pas été appliquée, le CDIA n'a pas pu y être représenté. Madame Gavache propose que nous demandions la convocation d'une CLIS extraordinaire avec communication des documents faisant l'objet de son ordre du jour. Proposition approuvée à l'unanimité.

M. Chouvy fait remarquer qu'en divers endroits et à divers moments, des taux de dioxine et de métaux lourds anormalement élevés ont été relevés. Il souligne aussi le fait que la quantité de déchets brûlés ne cesse d'augmenter (+6% depuis 2008), et ce malgré la progression du tri à la source.

M. Chouvy demande aux adhérents de signaler immédiatement chaque incident qu'ils remarquent dans le fonctionnement de l'usine (bruits, odeurs, fumées ...).

L'Assemblée adopte à l'unanimité :

- la demande que soit maintenu le contrôle des taux de dioxines, qu'il soit étendu aux autres polluants, et qu'il soit effectué par un service agréé indépendant.
- la demande pour que les mesures de bruit soient effectuées en continu.

Le suivi sanitaire

L'étude des risques sanitaires est faite par Nice-Côte d'Azur, le Département Santé Publique du CHU, les représentants de la CLIS et les associations concernées. Trois réunions ont eu lieu depuis mars 2011. Il y a surtout été fait état des travaux de recherche météorologique concernant le transport des fumées de l'usine par les vents. Il a aussi été constaté qu'en l'absence de registre des cancers approprié dans les Alpes Maritimes, il est difficile de 'géolocaliser' les malades par rapport à l'usine.

Dans l'assistance on remarque que :

- le nombre de voisins connus pour être ou avoir été atteints de cancers ne cesse d'augmenter,
- on voit apparaître des maladies liées à d'autres polluants que les dioxines, en particulier les métaux lourds,

-que l'étude des risques sanitaires ait été mise en place est donc une bonne chose, mais son objectif reste restreint.

Sur la difficulté rencontrée pour 'géolocaliser' les malades anciens, M. Chouvy termine en répercutant l'appel du groupe de travail aux personnes qui posséderaient encore des annuaires téléphoniques des années 2005 à 2008.

3) L'état des routes et chemins

Monsieur Charles informe les nouveaux résidents que cette question est suivie activement par le CDIA depuis sa création. Les 'vétérans' peuvent témoigner du travail accompli.

L'enquête *Participez à l'amélioration du réseau routier de notre colline* a connu un relatif succès. Un bilan en a été donné dans la *Tribune Printemps 2012*, page 7.

Il est ici rappelé une liste des principaux 'points noirs' signalés par les usagers, motorisés ou piétons, puis donné lecture de quelques témoignages significatifs. La route de La Colle est le plus souvent citée.

Cette action a donné lieu à un échange de courriers avec la Mairie de Saint André, qui s'engage à nous faire rencontrer le nouvel interlocuteur unique de la Métropole.

Une discussion s'engage :

- on nous fait remarquer que la voirie ne dépend pas du seul Maire de Saint André. Nous soulignons qu'il est le seul à répondre sur cette question.
- M. Henrioud rappelle que, sous sa présidence, il avait proposé aux quatre Maires un programme de travaux à répartir sur plusieurs années. Peu de choses ont été réalisées, bien que les impôts locaux n'aient cessé d'augmenter.
- M. Checconi insiste sur le 'goulet Passeron', non mentionné dans l'enquête.
- M. Benotto souligne le lien inévitable entre l'état des routes et l'augmentation du trafic.

Il n'est pas question pour le CDIA, association de défense de l'environnement, de réclamer toujours plus de goudron et de béton, mais d'adapter ce réseau routier au trafic actuel, de le sécuriser et permettre la circulation du bus sur tout son parcours.

L'amélioration du réseau ne doit pas ouvrir la voie à une urbanisation à outrance, qui créerait d'autres problèmes, préjudiciables définitivement au bien-vivre sur la colline

4) Les transports

Monsieur Gavache présente la situation actuelle : lignes en service, trajets effectués, fréquence...

Il rappelle ce qui a déjà été obtenu : Bus à la demande, desserte du Cimetière de l'Est en passant par la Route de l'Abadie, horaires, mais souligne **ce qu'il reste à faire** :

- à peu près un tiers de la Colline est desservi,
- le 'C88' (transport à la demande) est 'surbooké' et devrait être remplacé par un service régulier faisant la liaison avec le Tramway,
- l'argument de la diversité administrative de la Colline, avec ses quatre communes, ne tient plus, dès lors que les transports dépendent soit du Conseil Général, soit de la Métropole.

En conséquence, nous demandons au SIVOM de jouer son rôle de coordinateur pour satisfaire équitablement les besoins des administrés des quatre communes constituant l'entité Abadienne.

Au cours de la discussion, M. Chouvy demande à Madame Barraya de bien vouloir insister auprès de M. le Maire pour que se tienne une réunion entre les différents partenaires.

M. Cavaglieri demande la pose de miroirs aux endroits dangereux, particulièrement pour les bus et les camions.

M. Henrioud suggère que les bus soient équipés d'un avertisseur sonore spécial, reconnaissable par tous.

5) Les carrières

M. Ercolani, ainsi que M. Goiran, sont bien placés pour parler de ce dossier.

La situation, rappelée à chaque AG, n'a pas vraiment évolué.

Madame Barraya intervient pour confirmer que l'extraction prendra fin en 2017, mais non l'exploitation – sous quelle forme ? – nous n'en savons pas plus qu'au sortir de la dernière CLI (2).

Au sujet de la demande faite par la Mairie de Saint André et le CDIA pour que la CLI soit transformée en CLIS, M. Delorme signale qu'en fait elle sera remplacée par un 'comité de suivi'.

6) Les antennes-relais de téléphonie mobile

Inquiets de voir installer une antenne-relais à proximité de l'école, des riverains se sont approchés du CDIA.

M. Guillon, délégué pour sa connaissance du sujet, n'a pas réussi à convaincre l'assistance de l'innocuité de ce type d'installation.

Un courrier a été adressé à l'opérateur (Orange) par la Mairie de Saint-André pour connaître les caractéristiques de l'antenne.

La position du CDIA est que l'absence de lien de cause à effet avéré n'est pas une preuve d'absence de danger et que le principe de précaution s'impose, surtout lorsque la santé des enfants est en jeu.

Une pétition circule, à l'initiative des riverains.

7) Développement du site web

M. Chouvy présente le projet de rénovation du site web du CDIA, vidéo à l'appui.

Ce dispositif permettra de diffuser et d'échanger toutes sortes d'information, et les Abadiens auront la possibilité de soumettre leurs questions et demandes directement aux membres du Conseil d'Administration en charge des dossiers.

8) Questions financières :

Les opérations financières 2011 sont présentées et le compte financier est approuvé à l'unanimité.

Le montant de la cotisation 2013 est porté de 15 à 18 €

9) Élections et fin de la réunion

Les membres sortants du Conseil d'Administration sont réélus à l'unanimité, et de nouveaux membres sont admis.

L'élection du Bureau fera l'objet de la prochaine réunion du CA

L'assemblée se termine dans la convivialité habituelle autour d'un apéritif dînatoire.

.....

(1) CLI : Commission Locale d'Information

(2) CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance



A TOUS NOUS SOUHAITONS UNE TRES BONNE ANNEE 2013



POUR NOUS CONTACTER :

**COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DE L'ABADIE
B.P 90002 - 06731 SAINT-ANDRE DE LA ROCHE CEDEX**

✂.....

**COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ABADIE
BULLETIN D'ADHESION 2013**

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
demande à être membre de l'association C.D.I.A. en 2013 et verse à ce titre la somme de 18 € en espèces ou par chèque à l'ordre de « C.D.I.A. ».

Fait à, *Signature* :

Le 2013

Je suis informé(e) que les informations recueillies sont nécessaires à l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je m'adresserai au secrétariat de l'association.

À retourner accompagné de votre règlement à :
C.D.I.A. – B.P 90002 – 06731 SAINT ANDRE DE LA ROCHE CEDEX